

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 19 MAI 2014, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

Présidence : M. Daniel Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue à M. François Rosselet-Christ, qui succède à M. Christophe Calame-Longjean et le remercie pour son engagement. Pour le président, cette séance est un peu spéciale car il s'agit de la dernière qu'il dirigera, il retournera ensuite dans les rangs de son groupe.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 40 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Philippe Leemann ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuilliomonet.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

Excusé : Sergio Santiago (Les Verts).

Majorité absolue : 21 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 18 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2014
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Christophe Calame-Longjean
5. Examen et approbation des comptes 2013
6. Communications du Conseil communal
7. Motions propositions et projets d'initiatives communales
8. Résolutions
9. Interpellations et questions

10. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2014

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. CHRISTOPHE CALAME-LONGJEAN

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe libéral-radical, M. Laurent Patthey propose :
✓ M. Alfred Bigler

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Bigler est élu tacitement à la CGF et en est félicité.

5. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2013

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer l'ensemble des groupes sur les comptes et le rapport de l'Exécutif, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) souhaite apporter quelques précisions et informations sur certains éléments. En premier lieu, notre commune continue de bien se porter, 5^{ème} exercice depuis la fusion, 5^{ème} exercice qui boucle dans les chiffres noirs, on ne peut donc qu'en être heureux ! Il profite pour remercier l'entier de l'administration communale et de son personnel qui contribue par son travail à ce bon résultat.

Au final, les charges atteignent 67,5 mio de francs, avec une charge alourdie de par l'assainissement de prévoyance.ne qui a touché toutes les collectivités publiques. Il expliquera ensuite de quelle manière le Conseil communal souhaite continuer d'anticiper les dépenses à venir sur ce poste.

En faisant abstraction de ces 3,6 mio de francs, le bénéfice atteint presque 4 mio de francs, le CC en est donc très heureux, même si d'année en année une hausse des dépenses est constatée. Il rappelle que ce constat a déjà été posé en décembre dernier lors de la présentation du budget 2014. Constat qui est également partagé par l'ensemble des collectivités publiques.

Dans son mot d'introduction, le Conseil communal rendait attentif qu'il y a un grand enjeu à maîtriser les charges communales, étant entendu que celles qui nous sont imposées ne peuvent pas véritablement être maîtrisées. M. Mairy souligne que les charges sur lesquelles nous avons un contrôle sont globalement tenues, voire plusieurs cas où nous sommes même en-dessous des prévisions, ce qui permet aussi, au final, de dégager un bénéfice tout en accusant le coup en ce qui concerne les charges imposées par l'échelon supérieur.

Il est également à constater que ce bon résultat est principalement dû à la hausse des revenus, avec en premier lieu les revenus des entreprises qui sont en forte augmentation, mais également ceux de l'impôt sur les frontaliers, qui augmente de plus de 25% et qui témoigne elle aussi de la bonne santé de notre économie. En parlant de bonne santé de l'économie, il convient ici de rappeler qu'il s'agit de la bonne santé de l'économie de l'ensemble du canton puisqu'avec le système de

répartition que nous connaissons, les bons résultats des entreprises situées ailleurs qu'au Val-de-Travers nous profitent également. La péréquation financière, qui, si l'on cumule tous les revenus extérieurs, péréquation intercommunale, péréquation verticale, fonds de répartition de l'impôt sur les entreprises nous profite aussi et représente tout de même le 12% de nos revenus. Dès lors, si la commune se porte bien et de mieux en mieux, elle le doit évidemment au travail qui est réalisé ici mais également à ce qui se passe ailleurs dans le canton. Il convient de ne pas l'oublier.

Au vu des résultats 2013, il convient aussi de constater, comme chaque année, que notre structure de population reste marquée par un revenu d'impôt plus faible qu'ailleurs, avec souvent une précarité plus marquée aussi. Avec la dernière statistique fiscale qui est à notre disposition, celle de 2011, on s'aperçoit que quand bien même notre commune comptait le 6,9% de la population du canton, elle ne produisait qu'à peine 5% du revenu de l'impôt sur les personnes physiques, avec un revenu fiscal moyen par habitant d'un peu plus de fr. 3'000.-, contre une moyenne cantonale de fr. 4'000.-. De tels chiffres nous permettent de mesurer à quel point notre population reste plus précaire qu'ailleurs.

Parmi les éléments sur lesquels le Conseil communal souhaite attirer l'attention, figure celui qui n'a pas encore fini de nous préoccuper : l'assainissement de prévoyance.ne. Lors du bouclage des comptes 2012, le Conseil communal avait proposé de provisionner 3 mio de francs qui devaient être affectés à 2 buts : la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs ainsi que l'apport qui sera demandé aux collectivités publiques en 2019.

Entre-temps, il a été demandé que ces deux dépenses soient provisionnées sur les comptes 2013 : comme 3 mio de francs avaient déjà mis de côté, il restait donc 1,6 mio de francs à provisionner sur les comptes 2013, ce qui a également été fait.

Compte tenu des bons résultats 2013, le Conseil communal propose de provisionner 2 mio de francs supplémentaires. Le destin de ces 2 mio de francs est encore incertain, tant qu'il restera un flou du côté de la poursuite de l'assainissement de prévoyance.ne.

M. Mairy profite d'ouvrir une parenthèse sur ce sujet relativement complexe et explique la situation actuelle dans le canton. La caisse de pension a un taux de couverture au 1^{er} janvier 2013 de 57,1%. Elle devra atteindre d'ici à 2039 au plus tard un taux de couverture de 80%. Une fois ce taux de couverture atteint, qui est fixé par la Confédération, elle devra atteindre (c'est une spécificité neuchâteloise) un taux de couverture de 100%, compte tenu des décisions prises par le Grand conseil relatives au changement de système de primauté.

2 échéances attendent la commune : d'une part ce passage à 80% et ensuite le passage de 80 à 100%. Là-dessus vient se greffer une recommandation qui est liée à la mise en place du nouveau système de comptabilité, le fameux MCH2, auquel nous viendrons d'ici peu d'années, or cette recommandation a une vision assez dure de la gestion des finances publiques. Elle estime que tout cet effort qui sera fourni par les collectivités jusqu'en 2039 au plus tard, qui va être comblée par une hausse des cotisations qui nous attendent dans le budget des années à venir, doit faire l'objet d'une provision. Pour Val-de-Travers, si cette recommandation est appliquée, c'est environ 12 mio de francs qui devraient être passés en charge sur les exercices 2014 et/ou 2015, suivant la date d'entrée en vigueur de cette recommandation.

Le Contrôle cantonal des finances a une autre lecture de cette directive, pas forcément très favorable au canton de Neuchâtel. Elle estime que ce qui doit être provisionné est la part qui nous séparera du 100% une fois qu'on aura atteint le 80%. Ce dernier sera atteint avec la hausse des cotisations, par contre la façon dont sera assuré le passage de 80 à 100% reste une inconnue

Le Conseil d'Etat va devoir décider si provision il devra y avoir et, si oui, quelle part devra être provisionnée. Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, le Conseil communal propose de mettre 2 mio de francs de côté, qui pourront servir quel que soit le scénario retenu.

Le Conseil d'Etat peut encore retenir un autre scénario, qui est de dire que les collectivités publiques ont déjà assez donné avec l'effort qui aura été porté sur les comptes 2013 pour ne pas encore devoir provisionner des montants supplémentaires. Si tel est le cas, les 2 mio de francs que le Conseil communal propose d'affecter ce soir à la réserve seraient reversés à la fortune nette communale.

Si ce scénario devait être retenu, ces 2 mio de francs permettraient d'augmenter encore un peu la fortune de la commune qui a pu augmenter encore en 2013, avec en parallèle une dette qui, elle, a continué de descendre.

Dernier point également où il y a une inquiétude et une inconnue du côté du Conseil communal, c'est évidemment la réforme de la péréquation intercommunale.

Une Commission du Grand conseil a livré l'année dernière un rapport qui propose une réforme de la péréquation, rapport qui a été mis en consultation auprès des communes. Cette consultation a montré une unanimité dans la nécessité de revoir le système de péréquation tel qu'on le connaît aujourd'hui. Compte tenu de l'évolution qu'a connu le canton au cours de ces dernières années, avec 2 étapes de désenchevêtrement ainsi que plusieurs fusions de communes, les règles du jeu qui étaient en vigueur lors de l'adoption de la péréquation intercommunale ont changé et aucune commune ne remet en question la nécessité de revoir son fonctionnement. Par contre, l'enjeu va se trouver dans la façon dont ce changement va s'opérer.

La Commission du Grand conseil a fait des propositions, qui sont plutôt douloureuses pour une commune comme la nôtre, dans la mesure où elle propose d'avoir à l'avenir une réduction d'écart moins grande entre les communes les plus faibles et les communes les plus fortes. Pour Val-de-Travers, cela pourrait induire une forte baisse de la péréquation des ressources.

La péréquation comporte aussi un 2^{ème} volet qui est lié à la péréquation des charges. La subjectivité de ce volet a été mise en lumière avec la proposition de la Commission du Grand conseil. En modifiant les critères de cette péréquation, les communes bénéficiant de la péréquation en deviennent des contributeurs. Cette réforme telle que proposée par la Commission du Grand conseil a été massivement rejetée par les communes.

Le Conseil d'Etat a décidé de reprendre le dossier et proposera une nouvelle façon d'aborder les choses. Les informations reçues pour l'instant de manière informelle tendent vers une réforme de la péréquation des ressources en 2015 déjà ainsi qu'une réforme de la péréquation des charges dans un délai plus long, le temps de permettre au Conseil d'Etat, aux communes et au Grand conseil d'avoir une réflexion plus poussée sur ce système.

Pour l'instant, le Conseil communal ne possède aucune indication précise sur la diminution ou pas de la part que la commune reçoit au titre de la péréquation intercommunale, en rappelant ce qui avait déjà été signalé lors de l'examen du budget 2014, que dorénavant Val-de-Travers ne touche plus la péréquation verticale, dans la mesure où sa situation s'est suffisamment améliorée.

Le Conseil communal reste donc en attente de la poursuite de cette réforme avec, comme seul montant articulé pour l'instant, celui de la projection faite par la Commission du Grand conseil qui aboutissait, pour Val-de-Travers, à une baisse de revenus de 2 mio de francs.

2 mio de francs étant plus ou moins l'équivalent de 8 points d'impôts pour notre commune, ce qui amène M. Mairy au dernier élément de cette présentation qui est évidemment celui du coefficient fiscal, sur lequel nos Autorités auront sans doute l'occasion d'échanger tout à l'heure, avec du côté du Conseil communal la même position et le même message que celui qui avait été délivré lors de l'examen du budget, à savoir qu'il faut impérativement être fixé sur les enjeux de la réforme de la péréquation intercommunale pour pouvoir réfléchir à une adaptation du coefficient fiscal.

Quand on parle d'une adaptation, c'est évidemment dans le sens d'une baisse, au vu des bons résultats que connaît Val-de-Travers depuis maintenant 5 ans. Il faut toutefois être certains d'arriver à absorber cette diminution, afin qu'elle ne s'accompagne pas d'une baisse drastique des revenus versés au titre de la péréquation.

Pour l'instant, le Conseil communal tient à rester sur cette même position qui devrait aboutir, s'il dispose des éléments nécessaires, à un rapport qui sera livré en accompagnement du budget de l'exercice 2015.

Le président donne la parole au président de la CGF.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) ne relira pas le rapport de la Commission de gestion et des finances puisque tous les membres l'ont déjà reçu, mais en relève les points principaux.

Tout d'abord, il faut rappeler que la CGF s'est montrée extrêmement satisfaite du résultat de l'exercice 2013 qui boucle avec un bénéfice de plus de fr. 300'000.- après un provisionnement de 3.6 mio de francs pour le financement de prevoyance.ne.

La CGF a remercié le Conseil communal, l'administration et l'ensemble des collaborateurs de la commune. Pour arriver à ce résultat, elle a constaté que les charges ont été tenues et les revenus un peu plus élevés que prévu.

Un bémol, relevé tout à l'heure, est l'apport important lié à la péréquation intercommunale et cantonale qui représente plus de 8 mio de francs pour notre commune et l'on sait qu'une révision de cette péréquation pourrait avoir des incidences sur les prochains budgets communaux.

Après avoir examiné les comptes dans le détail, la CGF recommande l'adoption des 2 arrêtés, concernant l'approvisionnement de la caisse de pension et l'approbation des comptes 2013.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) prend la parole en ces termes : « *Lors de l'étude des comptes, le groupe PLR tient à faire les remarques suivantes :*

- ✓ *Tout d'abord, il souhaite remercier le Conseil communal et son administration pour sa gestion rigoureuse ainsi que l'excellent travail fourni lors de cet exercice 2013 : le rapport de gestion, toujours apprécié pour la compréhension du fonctionnement de notre commune, les comptes avec leurs commentaires qui, après lecture, nous évitent bien des heures de débat.*
- ✓ *Signaler que hors provisionnement de prevoyance.ne, notre commune ferait un bénéfice de presque 4 mio de francs.*
- ✓ *Que les rentrées fiscales des entreprises ont augmenté de fr. 700'000.-, les personnes physiques représentent une augmentation de fr. 300'000.-, grâce à l'impôt sur les frontaliers.*
- ✓ *Le groupe PLR souhaite aussi relever que l'Etat transfère par petits pas des charges sur les communes. Pour citer un exemple, la part aux maisons spécialisées représente, à elle seule, une augmentation de plus de fr. 100'000.-.*

Le canton de Neuchâtel devrait peut-être prendre parfois exemple sur la structure et le fonctionnement de notre commune.

Il faut rester attentif aux diminutions de revenus pas encore sanctionnés et prévus ces prochaines années, comme la suppression de la péréquation verticale qui représente fr. - 600'000.- pour notre commune. L'éventuelle diminution de la péréquation horizontale qui pourrait aller jusqu'à 2 mio de francs ainsi que la diminution due à la réforme fiscale des personnes physiques.

Après toutes ces considérations, le groupe PLR, au vu des résultats de ces dernières années, demande au Conseil communal de diminuer d'au moins 2 points les impôts au 1^{er} janvier 2015, ce qui réduirait les revenus d'environ fr. 540'000.-, ce qui nous semble tout à fait raisonnable.

Dans le cas contraire, le groupe PLR s'attachera à relancer ce point par la voie démocratique. »

M. Sven Schwab (PS) prend à son tour la parole : « *C'est à nouveau avec beaucoup de joie que nous pouvons cette année encore examiner les comptes de notre jeune commune. Je dis « avec joie », car jamais la commune de Val-de-Travers n'a connu autre chose que des comptes bénéficiaires.*

Et pourtant, la situation jusqu'à la fusion était pénible voire catastrophique pour certaines anciennes communes. Ce n'était donc pas gagné d'avance. Cette succession de comptes positifs est donc la preuve par l'acte que la fusion est un succès. Non seulement nos comptes sont bons mais de surcroît nous avons acquis une capacité à investir. Je ne suis d'ailleurs pas loin de penser que l'un ne va pas sans l'autre.

Ces résultats sont également le fruit du travail. Celui du Conseil communal, de tous les employés communaux, ainsi que peut-être modestement celui de notre Autorité. C'est donc un grand MERCI, empli de respect et de reconnaissance, que le groupe socialiste adresse ce soir à tous les employés de la commune et au Conseil communal.

Je le disais déjà l'an passé au moment de l'examen des comptes 2012, il faut également voir ces comptes avec recul et humilité. Bomber le torse serait irrespectueux, à plusieurs titres.

En effet, il serait inconvenant de se taper fort sur le ventre alors même que notre commune perçoit plus de 6 mio de francs de la péréquation et par conséquent de la solidarité des autres collectivités publiques. Ce d'autant plus lorsque certaines d'entre elles doivent envisager des hausses d'impôts.

Il faut savoir aussi rester humble et circonspect quant à la situation économique et sociale de notre population. Dans son rapport, le Conseil communal indique même déceler des indices de précarisation de la population, ce qui doit nous alarmer. Plutôt que de vilipender les bénéficiaires de l'aide sociale, il faut aussi parfois voir et comprendre les raisons pour lesquelles certaines personnes y ont recours. Or, dans une grande partie des cas, le recours à l'aide sociale est consécutif à des événements tels qu'une séparation ou un divorce. Des personnes qui travaillent, parfois même à 100% et qui ne parviennent pas à assurer leur minimum vital. C'est alarmant et c'est profondément injuste.

Enfin, il faut garder un œil attentif aux réformes qui nous entourent.

La péréquation est en pleine période de refonte et les projets actuels ne sont pas forcément de très bon augure pour notre commune.

La recapitalisation de la Caisse de pensions doit se poursuivre. Or, certaines perspectives ne sont pas forcément réjouissantes si l'on pense à la provision qui sera peut-être demandée aux communes quant au passage automatique d'une couverture de 80 à 100%.

D'autres recettes issues des livres de certains apprentis sorciers économistes du Grand Conseil porteront préjudice à notre commune. En effet, pensons à cette majorité du Grand Conseil qui a eu une illumination en demandant au Conseil d'Etat, par pures chicaneries partisans, de trouver 160 mio de francs de plus à économiser dans les prochains mois. Nul doute que ces économies forcées et irréflechies conduiront à des coupes sociales et à des reports de charge sur les communes.

Enfin, l'impôt sur les personnes morales progresse, ce qui signifie que certaines grandes entreprises fonctionnent très bien actuellement. Mais gardons toutefois à l'esprit que la situation économique mondiale est pour le moins fluctuante, que certains marchés sont en déliquescence, notamment le Japon, que les troubles en Ukraine sont d'ores et déjà lourdement ressentis sur les marchés de l'Est et en particulier en Russie et que d'autres marchés sont vus avec circonspection par les analystes financiers.

Dans ce contexte, il faut donc envisager nos comptes avec humilité et savoir aussi garder la raison pour les années à venir.

Cela signifie conserver notre dynamique d'investissement tout en veillant à notre capacité d'autofinancement. Dans cette perspective, il y a notamment lieu d'attendre que les réformes de la péréquation soient précisées ainsi que les futurs reports de charges connus.

Dans cet esprit, nous validons donc la volonté du Conseil communal de travailler sans précipitation et de manière réfléchie à l'examen de l'adaptation du coefficient fiscal de la commune. L'an dernier, nous avons rappelé que notre groupe espère à terme une baisse de ce coefficient. Cette baisse ne devrait toutefois intervenir qu'après une mûre réflexion, après que tous les écueils à venir et les conséquences, positives et négatives, d'une telle baisse soient connus.

En résumé, le groupe socialiste approuvera avec joie et humilité les comptes 2013, en remerciant le Conseil communal et tous les employés communaux.

Le groupe socialiste acceptera également l'approvisionnement de la réserve de préfinancement pour l'assainissement de prévoyance. Il s'agit d'une mesure intelligente et avec une certaine vision, qu'il faut ici également saluer.

Enfin, le groupe socialiste soutient le Conseil communal dans sa volonté d'examiner avec précaution et intelligence la question du coefficient fiscal. »

M. Laurent Kramer (UDC) prend la parole en ces termes : *« Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur les comptes 2013 de la commune et tient à remercier les auteurs des différents rapports pour leurs qualités.*

Après le résultat de l'exercice 2012, les efforts de maîtrise des dépenses déployés depuis la fusion montrent une fois de plus leur efficacité : la commune peut présenter un très beau résultat de 3,9 mio de francs de bénéfice avant le préfinancement.

Nous sommes favorables à la décision du Conseil communal d'utiliser, en grande partie, le bénéfice de cet exercice pour préfinancer la caisse de pension prévoyance.ne, cela est une sage décision en cette période favorable pour les finances communales.

Malgré tout, nous constatons une baisse de revenu des habitants du Val-de-Travers, un taux de chômage toujours élevé et des dépenses sociales importantes.

Même si le Conseil communal s'est engagé à nous fournir un rapport sur la question de la fiscalité en fin d'année, nous trouvons ce délai trop long. Au vu des résultats de ces dernières années, il va de soi que nous pouvons, nous devons baisser notre coefficient fiscal de 2 voir même 3 points pour le 1^{er} janvier 2015. C'est pourquoi, l'UDC demande que ce rapport nous parvienne pour la séance du Conseil général du mois de septembre, sans quoi nous engagerons les moyens démocratiques pour abaisser le coefficient.

Aujourd'hui, grâce à une bonne gestion des charges par le Conseil communal et l'administration, nous nous devons de faire cet effort vis à vis de la population qui, années après années, fait des efforts en payant de nouvelles hausses de taxes de toutes sortes. Cette baisse ne sera qu'un juste retour.

Le groupe UDC acceptera à l'unanimité les comptes 2013, ainsi que le préfinancement de la caisse de pension prévoyance.ne et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour nous présenter des comptes bénéficiaires. »

M. Philippe Vaucher (POP) relève que son groupe remercie le personnel communal et les membres du Conseil communal pour leur travail, la qualité des comptes présentés et pour leur rigueur financière.

Son groupe accepte d'emblée les comptes 2013 tels que présentés et approuve le versement de 2 mio de francs à la réserve destinée à assainir la caisse de pension prévoyance.ne, victime de la gestion calamiteuse de l'ex-caisse de pension de l'Etat par nos ministres cantonaux des finances de ces 25 dernières années.

Toutefois, son groupe n'acceptera la dissolution de cette réserve que si M. Claude Guinand renonce à son mandat de membre de la Commission de prévoyance.ne, afin d'éviter toute suspicion de conflits d'intérêts et permettre à la caisse d'être gérée sur des bases saines et dans le calme.

Si les chiffres présentés aujourd'hui réjouissent, le groupe POP reste néanmoins conscient que sans la solidarité cantonale nos comptes ne seraient pas si bons. Il profite donc de remercier les communes plus aisées et leurs contribuables pour l'effort consenti au nom de la cohésion de notre canton.

L'augmentation du produit de l'impôt des frontaliers, plus de fr. 425'000.- et celui des personnes morales, plus de fr. 630'000.-, alors que l'impôt des personnes physiques diminue nous interpelle. Ces chiffres inquiètent d'autant plus que l'aide sociale augmente de 11% alors que la bonne santé de nos entreprises devrait entraîner une baisse de cette aide. Et nous ne l'aurons pas. Ce ne sont ni les travailleurs frontaliers, ni les personnes émergeant à l'aide sociale alors qu'elles travaillent qui sont responsables de cette situation. Mais bien certaines entreprises qui ne jouent pas le jeu, pratiquant le dumping salarial et préférant engager de l'autre côté de la frontière pour engranger plus de bénéfices.

Quant aux personnes en fin de droit, particulièrement les jeunes, allons-nous continuer de ne rien faire en leur versant de quoi survivre, au lieu de mettre en place une véritable politique de l'emploi, impliquant directement les entreprises, par exemple à travers un système de quota de réinsertion ?

Son groupe espère que les 160 mio de francs d'économies exigés de l'Etat le 26 mars par la majorité bourgeoise du Grand conseil ne péjorera pas trop les comptes des années à venir, tant il est à parier que les communes devront faire face à des reports de charges et qu'elle aura moins d'argent pour développer et entretenir leurs infrastructures routières, hospitalières, touristique, etc.

Comme annoncé en préambule, le POP acceptera les arrêtés soumis ce soir et profitera de l'examen de détail pour poser quelques questions et proposer quelques pistes de réflexion.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend la parole en ces termes : « *A la lecture des comptes, nous ne pouvons que remercier le Conseil communal et les efforts consentis pour retenir les charges. Nos remerciements vont également au personnel communal qui contribue largement à ce résultat bénéficiaire.*

Au vu de ce bilan positif et finalement bienvenu, nous accueillons favorablement le provisionnement de 2 mio de francs au fonds de prévoyance.ne. En revanche, nous sommes toujours inquiets de l'augmentation de notre part à l'aide sociale qui se poursuit à hauteur de 11%, alors que le canton a mis en place des actions spécifiques en 2013, comme par exemple un chômeur – une entreprise.

Notre groupe a été à nouveau particulièrement attentif au chapitre consacré au coefficient fiscal. Même si la santé financière de notre commune est maîtrisée, il n'en demeure pas moins que les incidences qui pourraient survenir au niveau des différentes réformes sur la péréquation, sur l'impôt des personnes physiques ou sur les 160 mio d'économie demandés par le Grand conseil doivent inciter à la plus grande prudence. Il n'y a rien de pire pour une commune de ne plus pouvoir investir dans des projets de développement durable comme la réinsertion sociale, la formation ou encore plus simplement la qualité de vie.

Nous saluons la haute qualité des rapports fournis et plus particulièrement la possibilité pour notre Législatif de suivre les actions en lien avec le programme de législature. A ce sujet, quelques remarques : tout d'abord, nous regrettons vivement de ne rien voir de concret au niveau du trafic frontalier, même si cela dépasse largement les compétences du Conseil communal, celui-ci doit avoir un rôle de lead, car notre commune est de plus en plus concernée. En matière de santé, nous continuons à déplorer l'absence d'actions de prévention qui s'étendent à notre avis bien au-delà de la participation à l'action « La Suisse bouge ». Nous recommandons au Conseil communal d'établir des contacts avec la déléguée cantonale à la promotion de la santé, car des actions peuvent être menées par la commune et engendrer un bénéfice non négligeable. Dans le rayonnement touristique, nous nous demandons quelle sera le rôle du Centre sportif, sachant qu'une carte importante peut être jouée. Et enfin, nous constatons que le point « développer l'offre de structures pré et parascolaires » figure en statut réalisé. Qu'advient-il dès lors des demandes actuelles sur listes d'attente et comment le Conseil communal entend-il y répondre ?

A la lumière de ces quelques constats, notre groupe avalisera à l'unanimité les comptes tels que présentés. »

M. Mairy (cc) remercie les différents groupes pour le bon accueil réservé à ces comptes ainsi qu'à la proposition d'affecter 2 mio de francs pour la suite de l'assainissement de prévoyance.ne.

Avant de passer à l'examen de détail, il reprend les quelques considérations plus générales qui demandent quelques précisions.

Concernant l'intervention du PLR au sujet des reports de charges du canton et concernant la question spécifique des établissements spécialisés, la hausse est uniquement due aux nombres d'enfants qui sont concernés par ces établissements. Il suffit que sur une année il y en ait 2 ou 3 de plus que l'année précédente et le poste s'envole vite. Donc si stratégie de reports de charges il devait y avoir du Conseil d'Etat, on ne les trouverait pas de ce côté.

Concernant les autres interventions, pour en revenir à des questions plus sensibles, il gardera la question sur le coefficient fiscal pour la fin. Par rapport à la baisse de revenus d'impôt sur les

personnes physiques qui a été relevée par plusieurs intervenants, il est difficile de savoir si cette baisse traduit une précarisation de notre population ou, ce qu'on peut aussi espérer, le résultat des premiers effets de la réforme d'imposition sur les personnes physiques sur le plan cantonal. Ces deux effets se cumulent peut-être, on peut espérer en tout cas que la réforme de l'imposition allège déjà la charge fiscale sur les contribuables.

Par rapport à l'impôt sur les personnes physiques qui, comme l'a relevé le POP, ne suit pas la même tendance que l'impôt sur les frontaliers et le message adressé aux entreprises : le Conseil communal rappelle à chaque contact avec les entreprises qu'il existe ici une main d'œuvre, qu'il existe des programmes de réinsertion, qu'il existe des formations continues, mais il va de soi que dans ce domaine le Conseil communal ne peut pas imposer ses vues. Il est toujours heureux quand les employeurs jouent le jeu de la main d'œuvre locale, de la réinsertion. Certains gros employeurs installés récemment dans la région le jouent, peut-être pas assez suffisamment, mais de son côté le Conseil communal reste attentif à transmettre ce message chaque fois qu'il le peut.

L'aide sociale augmente effectivement malgré les efforts portés par le canton, efforts qui seront encore plus nombreux cette année. A partir du mois d'avril il y a eu une modification des prestations en matière d'aide sociale, principalement pour les bénéficiaires de moins de 35 ans, avec des coupes représentant 4 mio de francs. Le Conseil d'Etat s'était engagé à accompagner ces coupes par de nouvelles mesures de réinsertion, mesures qui commencent de se déployer. Dans ce domaine, les effets ne se mesurent pas du jour au lendemain, tout un travail de fond doit être fait.

Le Conseil d'Etat a la volonté de travailler avec les acteurs du terrain, avec les communes qui participent grandement elles aussi aux charges en matière d'aide sociale. Le Conseil d'Etat va mettre sur pied un conseil de la fracture sociale, qui réunira également le monde entrepreneurial, puisque du côté du Conseil d'Etat comme celui des acteurs en matière d'aide sociale, chacun est convaincu que c'est uniquement avec un dialogue et un vrai partenariat entre les secteurs publics et privés qu'on arrivera à inverser cette tendance qui pour l'heure continue toujours vers la hausse en matière d'aide sociale.

Pour en revenir maintenant à la question du coefficient fiscal : lors de la fusion et jusqu'à fin 2013, notre commune avait un coefficient de 72. Avec la nouvelle répartition des impôts entre le canton et la commune, tous les coefficients ont été montés de 7 points. Val-de-Travers se situe désormais à 79, avec une moyenne cantonale qui est de 73,1. On reste donc bien au-delà de la moyenne avec seulement 2 communes qui ont un coefficient plus élevé que le nôtre.

Au vu des bons résultats cumulés, nous pouvons être tentés de diminuer le coefficient, et attendre, comme le souhaite le groupe UDC, un rapport en septembre déjà. Selon les échéances dont on a parlé tout à l'heure quant à la réforme de la péréquation, il n'est pas certain de pouvoir livrer un rapport en septembre déjà. Cela signifierait avoir toutes les infos en début d'été pour pouvoir travailler dessus. Si l'échéance peut être tenue tant mieux : plus vite le Conseil communal recevra ces informations, plus facile il sera d'élaborer les budgets à venir, mais la précipitation dans un sujet aussi complexe n'est pas la meilleure des solutions.

La demande expresse du groupe PLR de diminuer de 2 points le coefficient dès le budget 2015 a bien été entendue. Sur cet aspect le Conseil communal ne se prononce pas encore et donnera au Conseil général l'occasion de se prononcer sur la base du rendu au plus tard, nous l'espérons, en même temps que la proposition de budget 2015. Il faut quand même rappeler, comme l'a fait le rapporteur du groupe socialiste, que si notre commune se porte bien, elle le doit notamment aussi aux investissements qu'elle a consentis, comme nous avons pu le voir dans le rapport financier livré avec les comptes. D'année en année, le niveau des investissements a augmenté, les investissements nets 2013 représentant un record puisque jamais la commune n'avait autant investi. Il va de soi que les investissements qui portent le développement d'une zone économique comme celle de la Léchère soutiennent évidemment le développement de toute la région.

L'enjeu, avec la réflexion sur le coefficient fiscal, est ainsi de garder suffisamment de capacité à générer des investissements qui portent le développement. Sans investissement, il n'est pas certain que nous serions dans la situation actuelle. C'est donc un élément dont il faudra aussi tenir compte de la même façon qu'il faut tenir compte encore aujourd'hui de la péréquation telle qu'elle existe puisque elle intègre, dans ses mécanismes de calcul, la question du coefficient fiscal. A l'heure

actuelle, toucher au coefficient c'est aussi toucher au revenu de la péréquation, d'où la nécessité d'attendre que l'on soit vraiment au clair sur ce volet péréquatif.

Enfin, plusieurs rapporteurs ont soulevé la question de la nécessité d'alléger la charge qui pèse sur le contribuable. Le Conseil communal en est aussi convaincu et il va de soi que c'est une bonne chose de pouvoir faire profiter l'ensemble de la population de la bonne santé de l'économie.

Le Val-de-Travers se situe généralement en queue de liste du classement de Bilanz qui repose sur des critères qui ne nous sont bien évidemment pas favorables, mais d'autres études sont beaucoup plus intéressantes : une étude du Crédit suisse, faite il y a 5 ans maintenant, mais dont les résultats sont encore pertinents voire même plus favorables, montrait qu'on était dans une des régions où le revenu disponible était parmi les plus élevés de Suisse. Une fois déduites toutes les charges imposées et les loyers, on voit que notre population n'est pas forcément plus mal lotie qu'ailleurs.

Encore une fois, on espère revenir d'ici la fin de l'année avec un rapport qui permettra véritablement d'entrer dans le débat et dans les détails et les conséquences d'une baisse du coefficient fiscal.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail des comptes, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement et en annonçant les têtes de chapitres uniquement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Ce chapitre ne suscite aucune remarque.

1. SECURITE PUBLIQUE

113.410.00 – Taxes de permissions tardives

M. François Oppliger (PS) relève qu'il s'agit là d'une toute petite somme, mais il apparaît dans les comptes 2012, 28 demandes de permissions tardives contre 33 en 2013, soit 5 de plus, mais la somme encaissée est inférieure. Quelle est la cause de cette diminution ?

M. Thierry Michel (cc) confirme qu'il y a bien eu plus de demandes en 2013, alors que le montant encaissé est inférieur qu'en 2012. En fait, le nombre d'heures demandées en 2013 est inférieur à 2012. Ces demandes sont taxées à l'heure, à savoir fr. 30.- l'heure.

15 – Défense nationale

M. Vaucher (POP) demande si, au niveau du département de la défense et des sports, il y a eu une réflexion sur une défense qui soit un peu plus digne du 21^{ème} siècle et si la pertinence des tirs obligatoires était toujours à l'ordre du jour ou si l'on pensait faire disparaître cet acte certes très joli mais plus folklorique militaire qu'ayant un impact sur la sécurité du pays.

M. Michel (cc) indique qu'on ne va pas ici préjuger des débats qui se dérouleront au niveau du Parlement fédéral et qui sont régulièrement mis sur la table et pour lesquels des réflexions sont en cours. En revanche, le CC suit le nombre de tireurs astreint qui est en diminution constante et qui a pour effet une diminution du nombre de stand de tir. Il continuera vraisemblablement à être en baisse et nous serons attentifs à cela.

2. ENSEIGNEMENT – FORMATION

210.317.01 – Camps scolaires

M. Vaucher (POP) a plusieurs questions concernant ce compte. Tout d'abord, pourquoi tant d'élèves ne participent pas aux camps ?

Ensuite, ne serait-il pas pertinent de rendre certains camps obligatoires, par rapport à leur importance, au niveau de la socialisation et de l'esprit de classe, est-ce possible ?

Aussi, que fait-on des élèves qui ne participent pas aux camps ?

Et enfin, est-ce qu'il ne serait pas judicieux maintenant d'introduire également un camp pour les 8H, puisqu'il y a eu longtemps un camp pour les élèves de ce degré et qu'il n'y en a plus depuis un certain nombre d'années.

Mme Chantal Brunner (cc) remercie M. Vaucher pour ces quelques questions.

Concernant la première question : le montant inscrit au budget comprend le coût des camps de tous les élèves, et le montant aux comptes celui des élèves qui y ont participé. Le camp de ski des 10H est celui qui a le moins de succès actuellement.

Ce printemps, un sondage a été fait par le DJE et M. Daniel Juvet, responsable de l'organisation des camps, pour connaître ce qui démotive les élèves pour ce camp. Les élèves qui ne participent pas aux camps invoquent des problèmes de santé (genoux, dos), quelques élèves n'ont plus d'équipement de ski ou ont arrêté de pratiquer le ski et n'ont pas envie de recommencer ; d'autres préfèrent faire des stages, puisque les élèves qui ne participent pas au camp sont dans l'obligation d'effectuer un stage pratique.

Ensuite, à la proposition d'éventuellement rendre les camps obligatoires, le Conseil communal ne s'était penché sur cette question. Les camps sont un moment de plaisir, ils apportent énormément au niveau de la sociabilisation des élèves, à l'esprit d'équipe, favorisent le contact entre les élèves et les enseignants. Quant à les rendre obligatoires, c'est peut-être une réflexion à mener, mais vaut-il la peine d'entraîner quelques élèves qui n'ont pas du tout envie pour qu'ils cassent la bonne ambiance du groupe ? Concernant les élèves qui ne participent pas au camp, ils sont tenus de chercher des stages pratiques.

Le camp polysportif des 9H a un haut taux de participation et le camp d'Ardèche en 11H est très fréquenté car les élèves apprécient énormément ce camp, qui est organisé de façon magistrale et qui fonctionne vraiment très bien.

Quant à refaire un camp en 8H, c'est peut-être dans le cadre de la mise en place du demi-cycle 7-8 H qu'il faudrait l'examiner, puisque maintenant les deux années scolaires sont très liées, avec les enseignants qui suivent les élèves sur deux ans. La réflexion serait soit de maintenir le camp en 7H quand ils commencent le demi-cycle ou d'avancer le camp de ski en 6H, qui marquerait la fin de l'école « primaire », puis de prévoir un camp d'automne au début de la 7H, car il est important que les élèves qui se retrouvent sur les sites de Couvet et Fleurier se connaissent plus rapidement. C'est une réflexion commencée ce printemps et qu'on va poursuivre.

210.351.00 – Part aux établissements spécialisés AI

Mme Brunner (cc) souhaite revenir sur ce compte. Effectivement, l'augmentation de ce compte qui a subi une augmentation de près de fr. 190'000.- est liée à deux phénomènes : le premier est mentionné dans les commentaires des rubriques, c'est-à-dire que le coût journalier par enfant a augmenté à la suite d'une modification de la loi sur l'organisation scolaire. La plupart des élèves placés en établissement spécialisé sont des élèves entre la 8^{ème} et 11^{ème} Harnos. Pour ces élèves, le coût est passé de fr. 46.10 par jour à fr. 57.90. Ce qui représente une augmentation de près de fr. 12.- par jour et par élève.

Au 31 décembre, dans notre commune, nous avons 26 élèves placés en institution. Certains se trouvent aux Billodes au Locle, à Belmont, à la Fondation Borel, au Centre pédagogique de Malvilliers ou au Perce-Neige. Ces 26 élèves, dont la plupart sont sur le cycle 3, représentent un coût journalier de fr. 57.90. Si les enfants ne rentrent pas le week-end, c'est également facturé. Il est très difficile de faire des prévisions car on ne sait jamais quand commence le séjour, ni combien de

temps l'enfant restera dans l'établissement. Certains enfants y vont un semestre, d'autres toute l'année scolaire et d'autres encore un peu moins longtemps.

Il y a aussi un élément très important que Mme Brunner tient à souligner ce soir : quand elle a repris l'examen de ce montant en détail, elle s'est rendu compte que sur l'exercice comptable 2013, les subsides scolaires des Perce-Neige ont été payés à la fois pour l'année 2012, ce qui représente fr. 138'000.- et également pour l'année 2013 à concurrence de fr. 130'000.-. Les autres années comptables étant payées avec un effet retard, donc normalement en 2013, seule l'année 2012 aurait dû être payée. En poursuivant ce processus, on aurait dû payer les subsides 2013 en 2014 et ainsi de suite. Donc il y a eu deux années de subsides payés la même année. Cela signifie qu'en 2014 on paiera 2014. C'est ce qui explique une grande partie de la différence de ce poste par rapport aux comptes 2012. Aux comptes 2014 nous n'aurons donc qu'une demande de subside, avec une différence de l'ordre de fr. 130'000.-.

3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS

343 – Centre sportif et piscine des Combes

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « *Le bilan final de 2012 laissait apparaître un déficit de 2,01 mio de francs. Celui de 2013 réduit les charges d'environ fr. 250'000.-, portant l'excédent de charges à 1,76 mio de francs. Faut-il s'attendre à une amélioration progressive des charges ? Où en est la réflexion du Conseil communal à ce niveau ?* »

345.319.00 – Résultat du Restaurant La Fourchette

Mme Vaucher prend la parole encore une fois : « *Une décision a été prise de faire figurer le résultat annuel du restaurant dans les comptes du Centre sportif. S'agissant d'un montant d'un peu moins de fr. 54'000.-, le Conseil communal peut-il nous en dire plus et surtout quelle sera l'évolution future des charges de ce poste, par exemple par rapport à la livraison des repas aux crèches ? Ou une externalisation est-elle envisagée ?* »

Mme Brunner (cc) indique qu'en ce qui concerne le résultat global du Centre sportif, il y a effectivement une amélioration des comptes de l'ordre de près de fr. 200'000.-. Celle-ci est liée à l'augmentation, dans une moindre mesure, des prix des billets d'entrée individuelle. Les prix des abonnements, des cartes de 5 ou 10 entrées ainsi que des rabais famille ont été maintenus. Une grande partie de cette amélioration de résultat est également liée à la location par exemple des lignes de nage à l'école Club-Migros qui organise des cours mais également à la meilleure fréquentation du CSR en ce qui concerne par exemple la location du mur de grimpe, le Wellness, etc. Donc il y a un plus grand nombre d'entrées ou de prestations qui sont vendues par le Centre sportif. Il y a aussi un plus fort taux d'hébergement et qui dit hébergement dit souvent des clients qui restent sur le Centre pour des activités sportives.

L'année 2013 est le deuxième meilleur exercice depuis ces 10 dernières années, Le Conseil communal est vraiment content et espère poursuivre sur ce trend.

Les prix d'entrées ne seront évidemment pas augmentés toutes les années, mais en améliorant la fréquentation du centre nous arrivons à avoir des résultats qui s'améliorent.

En ce qui concerne le restaurant, le chiffre d'affaire global sur 2013 est déficitaire. Au vu de ce résultat, le Conseil communal s'est fait la réflexion de changer l'équipe en place, donc 3 personnes sur 4 ont perdu leur travail. Une nouvelle équipe a été engagée, avec un nouveau chef de cuisine, un adjoint au chef de cuisine et deux nouvelles collaboratrices. Ce nouveau chef a une belle dynamique et il est très compétent. Le résultat des comptes de mars – avril se fait déjà sentir. Le restaurant est dans un trend bien plus positif que l'année passée à la même période, mais l'idée reste de l'externaliser tout en laissant un peu de temps à l'équipe en place pour peut-être réfléchir à reprendre le restaurant. Le résultat est suivi de mois en mois, des contacts réguliers sont tenus avec le restaurant et des propositions vont également être faites en cours d'année pour organiser des brunchs, des soirées à thèmes, des soirées moules-frites, paëlla, et autres, afin de réhabituer les gens à venir au centre sportif et qu'il redevienne un bon établissement public.

M. Mairy (cc) fait juste une précision comptable pour répondre à Mme Vaucher. La décision qui a été prise est en fait une décision liée au rapport qu'avait accepté le Conseil général lorsqu'il s'était agi d'assainir financièrement le bilan du restaurant du Centre sportif. Dans l'arrêté même qui avait été pris figurait la mention que, dès l'exercice suivant, le résultat du restaurant du Centre sportif figurerait dans les comptes communaux.

343.434.00 – Recettes installations sportives

343.434.07 – Locations diverses

343.439.00 – Restitutions diverses

M Oppliger (PS) relève que ces rubriques engendrent un nombre de recettes non négligeables, sans qu'il soit possible de dire d'où elles proviennent. Il serait souhaitable de clarifier le contenu de ces libellés lors de modifications de ce genre.

Mme Brunner (cc) confirme qu'il y a effectivement eu des modifications des postes contenus dans ces différentes rubriques. Le compte intitulé « recettes installations sportives » comprend les entrées et les abonnements pour la piscine, le solarium, le wellness, le mur de grimpe, etc. Quand un client se présente au centre sportif pour acheter un abonnement ou une entrée individuelle le système comptable enregistre la recette dans ce compte-là.

En ce qui concerne les « locations diverses », ce sont toutes les autres locations, par exemple la location piscine pour les cours de l'école, pour le centre de natation du Val-de-Travers, pour l'école Club-Migros, pour des forfaits aux accès aux installations sportives pour les clients qui sont à l'hébergement, qui bénéficient de forfait entrée piscine ou autres prestations. Entrent également dans cette rubrique les locations du hall ou de différents locaux du centre sportif, la location des terrains extérieurs. L'année passée, il y a eu un très bon résultat notamment grâce à la présence d'un regroupement mondial de motardes qui a occupé les terrains ainsi que toute la zone du centre sportif pendant une semaine. Le chiffre d'affaires était intéressant. Ce sont aussi les locations des locaux de l'ECAP, dont les produits sont ensuite répartis entre l'ECAP et la commune. Tous les autres postes qui ne sont pas des entrées individuelles ou des abonnements sont dans ce poste, ce qui représente cette différence entre les fr. 13'000.- qu'on avait avant et les fr. 95'000.- actuels.

D'année en année, on va garder ce procédé et le Conseil général aura ainsi un point de comparaison sur les exercices futurs.

4. SANTE

461.318.01 – Subventions soins dentaires.

M. Schwab (Soc.) pose une question sur ce sujet qui revient chaque printemps. On constate qu'en 2013 le montant accordé est ridiculement bas, fr. 500.-, alors qu'il était 7-8 fois supérieur les années précédentes. Une des questions que l'on peut se poser, y a-t-il peu de demandes ou des refus ? S'il y a peu de demandes, est-ce que la raison est lié au fait que beaucoup de gens sont assurés en complémentaire ou est-ce que c'est parce que cette subvention est trop peu connue ? Le cas échéant, est-ce qu'il y a lieu de la mettre plus en valeur ou la faire connaître notamment par le biais de l'école, si ce n'est pas déjà le cas. Il y a peut-être une réflexion à avoir sur cette subvention car l'on sait que, dans le budget familial, les soins dentaires sont généralement assez lourdement ressentis.

Mme Brunner (cc) relève qu'en ce qui concerne le dépistage dentaire, chaque année les élèves de tout le cercle scolaire reçoivent un courrier à la rentrée d'août qui informe sur le fait qu'il existe un dépistage dentaire gratuit. Les parents peuvent prendre contact tout au long de l'année scolaire auprès d'un des trois dentistes de la région pour bénéficier de ce service. Ce courrier indique

également qu'il est possible d'obtenir une subvention de soins dentaires, pour autant que ces frais ne soient pas pris en charge par une assurance complémentaire prévue à cet effet.

Une lettre part donc en début d'année scolaire. Dans le courant de l'année, les médecins dentistes nous font parvenir une liste des enfants déjà dépistés et on adresse un courrier de rappel au printemps. A ce moment-là, beaucoup de parents nous téléphonent pour nous dire qu'ils ont déjà consulté un autre praticien, donc on sait que ce sont des élèves qui sont suivis mais qui ne profitent pas de cette prestation proposée par la commune. En ce qui concerne le subventionnement des soins dentaires, le site communal comporte, sous la rubrique « vivre – infos pratique », une petite cellule qui mentionne qu'il est possible d'obtenir des subventions de frais dentaires.

Pour l'année 2013 il n'y a eu aucun refus de demande. Nous en recevons très peu. Avec Mme Caroline Gaspar et la Chancellerie qui gère le site, Mme Brunner a réfléchi à peut-être le mettre à un autre endroit ; mais en faisant 3 cliques dans la rubrique « vivre » du site communal on arrive sur ces subventions dentaires.

Quant aux frais d'orthodontie, ils ne sont pas pris en charge. La plupart des parents ont maintenant des assurances complémentaires qui permettent à la fois la prise en charge des frais d'orthodontie mais également la prise en charge des consultations dentaires et des soins dentaires tels que suivi de caries ou autres traitements.

460.318.01 – Orthophonie

M. Vaucher (POP) relève tout d'abord la qualité du travail des orthophonistes qu'on a ici à Val-de-Travers. Il est important de dire qu'on a vraiment une équipe qui est au top, avec des gens qui font un excellent travail, autant au niveau orthophonique qu'au niveau du suivi des élèves et du cadrage.

Est-ce qu'on a une baisse des cas signalés, est-ce qu'on a aussi une baisse des coûts car on a des structures qui sont un peu moins lourdes ? Il est important de se dire que ce que l'on fait comme travail, notamment en orthophonie, avec des enfants petits, sont des problèmes qu'on ne retrouve pas plus tard. Un enfant qui ne sait pas bien lire, qui a des soucis de lecture, qui n'est pas capable de lire correctement une consigne, est un enfant qu'on va retrouver en général plus tard dans des emplois précaires et qu'on retrouve aussi facilement émargeant au service social, d'autant plus que maintenant en raison des cycles, comme cela a été décidé au niveau cantonal et au niveau Harnos, on ne peut plus faire redoubler les élèves qui en auraient besoin. Il faut plutôt attendre que la situation s'envenime. Il serait au moins important de savoir si les gens qui doivent aller à l'orthophonie peuvent y aller et ont la possibilité vraiment de suivre ces cours de façon à ce qu'ils ne restent pas au bord de la route.

Mme Brunner (cc) confirme que le Conseil communal est très sensible à ces prises en charge par les orthophonistes, qui font un travail remarquable et avec lesquelles elle a des contacts réguliers. La prise en charge n'est pas moins importante. Enormément d'enfants sont suivis dans le cadre de l'orthophonie. Seulement, dans certains cas, ces enfants sont annoncés à l'AI, qui les prend en charge, ou il est aussi possible d'avoir une prise en charge par l'OES, l'Office des établissements spécialisés, ce qui décharge et la commune et les parents. Dans les cas non reconnus par l'AI ou l'OES, les frais sont répartis dans le cadre d'une convention : Les orthophonistes font une facture, au tarif de fr. 24.- le quart d'heure, qui est répartie entre les parents et la commune. Les frais de bilan où il n'y a pas de suite de traitement sont pris en charge entièrement par la commune.

Dès qu'un traitement est mis en route, sans prise en charge de l'OES ou de l'AI, c'est la commune qui participe à concurrence de fr. 56.- sur fr. 96.-.

Notre intention n'est absolument pas de limiter le nombre d'enfants, le Conseil communal est vraiment conscient que c'est une démarche très importante qui doit être prise effectivement en amont ce qui évite bien des problèmes scolaires plus tard pour les enfants. Le service des orthophonistes en place dans la commune fonctionne très bien et le contact avec les orthophonistes est très bon.

M. Vaucher (POP) s'exprime encore au niveau du poste général « santé ». Il souhaite qu'il y ait très prochainement un nouveau poste qui pourrait s'intituler par exemple « mise en place d'un cabinet de groupe » et « recrutement médecins généralistes et pédiatres ». En effet, c'est quelque chose de récurrent, on en parle souvent, on voit que la commune de Ste-Croix est en train de mettre quelque chose en place et on a vu qu'il se passait quelque chose sur La Béroche. Ici on a toujours l'impression, mais c'est peut-être une erreur, qu'on ne voit rien venir. Il souhaite savoir où on en est, et si ce n'est toujours que la route qui poudroie et l'herbe qui verdoie ou si quelque chose apparaît à l'horizon et qu'on pense à vraiment favoriser cette installation de médecins, car c'est vraiment quelque chose de capital pour notre région.

M. Thierry Michel (cc) remercie M. Vaucher pour cette question pertinente. Le Conseil communal, non seulement, y réfléchit mais travaille très activement comme cela a été expliqué lors du Conseil général de février. Effectivement, cela passera par la création d'une rubrique dans le budget ordinaire, mais aussi vraisemblablement par une demande de crédit sur laquelle le Législatif sera appelé à se prononcer.

Pour l'instant nous sommes encore en phase préparatoire et lorsqu'il y aura quelque chose de concret, le dossier sera transmis au Conseil général.

5. PREVOYANCE SOCIALE

Ce chapitre ne suscite aucune remarque.

6. TRAFIC

Ce chapitre ne suscite aucun commentaire.

7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

71 – Protection des eaux

M. Vaucher (POP) pose juste une question pour avoir un état des lieux. Il connaît déjà la réponse car il l'a déjà demandé à M. Yves Faton (cc), mais il serait intéressant que le Conseil général soit informé de l'état de santé, de la décrépitude ou de vétusté de nos stations d'épuration. Qu'est-ce qui va être mis en place ?

M Faton (cc) confirme que le Conseil communal se préoccupe de nos stations d'épuration. On se rend compte que, bien souvent maintenant, on arrive dans des taux de rejet qui ne sont plus raisonnables et qu'on doit trouver des solutions. Depuis à peu près 5 mois, le dicastère travaille sur cette problématique, en excellente relation avec les services de l'Etat, l'idée étant de remettre à niveau nos 2 stations d'épuration, c'est-à-dire celle de Boveresse et celle de Travers. Les remettre à niveau avec un investissement moyen, pour une période de 15 à 20 ans.

Ensuite travailler sur la station d'épuration de Noiraigue, non pas par une remise à niveau mais par le remplacement de celle-ci. Des études ont été mandatées et il espère pouvoir apporter au Conseil général un rapport complet dans le courant de l'automne, avec la façon dont ces stations seront remplacées et les investissements qui sont prévus et qui bien entendu grèveront très certainement la taxe d'épuration.

Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que dans la problématique des stations d'épuration, il faut également travailler en amont. Il faut travailler pour tout ce qui est plan d'évacuation des eaux. Toutes les eaux parasites doivent être traitées, avant d'avoir une vision globale. C'est-à-dire que si on prévoit une seule et unique station d'épuration d'ici une vingtaine d'années, on devra durant ces 20 ans travailler sur toutes les eaux parasites, ce qui permettra de dimensionner correctement une ou des nouvelles stations.

Dans le cadre de la politique de la Confédération, notre commune n'est actuellement pas soumise à la politique des micropolluants, étant donné que nous avons moins de 20'000 habitants. Par contre, on devra très certainement contribuer à l'effort de guerre, à raison de fr. 8.- par habitant pour la mise au niveau d'autres stations qui demandent le traitement des micropolluants.

Dans le courant de l'automne, ce rapport sera très certainement au Conseil général afin qu'il puisse prendre position et surtout donner une ligne de conduite claire pour l'avenir avec ces stations d'épuration.

720 – Déchets ménagers

Mme Johana Eidam-Vautherot (PLR) relève que son groupe estime que le bilan comptable, dans le cadre général de la gestion des déchets, peut être qualifié d'insatisfaisant.

En effet, comme mentionné dans les commentaires du dicastère, on constate un transfert massif des déchets ménagers vers les déchets encombrants, avec comme corollaire une importante augmentation des encombrants, engendrant une augmentation des frais liés à leur élimination, une TVA qui est non récupérée et une diminution des revenus liés à la taxe au poids.

On ne peut qu'espérer que la modification du règlement des déchets, approuvé en 2013 ainsi que la nouvelle structure en place, apporteront les bonnes réponses à ce constat.

Toutefois, son groupe pose la question suivante : quels sont les moyens et procédures de contrôle en cours d'exercice, notamment sur l'aspect financier dont dispose la commune afin de gérer et éventuellement réagir au sujet des importantes fluctuations entre budget et comptes.

M. Christian Mermet (cc) confirme que cette question du coût des déchets et notamment celle des déchets encombrants est une question qui l'habite depuis longtemps puisqu'il y a déjà 3 ans, un projet avait été présenté au Conseil général pour mettre des limites à ce transfert des ordures ménagères vers les déchets encombrants. A l'époque la situation n'était pas mûre et le Conseil général n'avait pas souhaité suivre le Conseil communal dans cette démarche. Depuis l'automne dernier, le règlement a été adapté, ce qui va permettre de mettre des restrictions par rapport à ces éléments.

Il faut rappeler que toute cette période de mise en œuvre des déchets s'est faite de manière relativement rapide, au début de la commune unique, avec l'installation des moloks et la mise en place de ce processus. Tout cela s'est accompagné d'un mandat de prestations qui a été conclu avec une entreprise, mandat de prestation qui prévoyait que les frais étaient facturés d'après ce que l'entreprise éliminait, ce qui nous posait des problèmes parce que les contrôles étaient à la sortie mais pas à l'entrée. Nous avons aujourd'hui changé fondamentalement les choses, et nous avons aussi pris l'initiative de résilier ce contrat une année avant son échéance, étant donné la dérive qui nous paraissait évidente et que vous avez aussi constatée.

La situation actuelle est totalement différente. La logique a été inversée, c'est-à-dire que ce n'est plus les déchets qui sortent qui sont mesurés mais ceux qui sont apportés à l'entrée de l'entreprise. Le contrôle est plus sérieux et nous avons une grande confiance dans le système mis en place et dans l'entreprise avec laquelle nous avons conclu un contrat.

Aujourd'hui, grâce à cette nouvelle manière de procéder, on peut constater des effets déjà relativement importants en début d'année. Le système de pesée devrait être en place au début de l'automne.

Sur les contrôles rétrospectifs de l'année 2013, c'est très difficile puisque le contrat prévoyait que nous soions facturés les choses d'après ce qui a été éliminé. Les factures sont correctes, la seule problématique est de savoir comment les choses ont été réparties à l'entrée de la déchetterie et cela est un problème très délicat. Nous avons un contrat qui avait des faiblesses et qui conjuguées avec la personnalité peu orthodoxe du patron de l'entreprise, ont débouché sur les dérives que nous connaissons aujourd'hui.

Depuis 2014 nous avons une situation beaucoup plus saine et les améliorations attendues de notre nouvelle gestion devraient se situer normalement au-delà du déficit 2013 de ce compte, qui devrait

nous permettre de rétablir la situation, certainement sans devoir augmenter la taxe, voire la baisser à l'avenir.

740.434.00 – Redevances d'inhumations

Mme Antoinette Hurni (PS) souhaite avoir des précisions concernant ce compte.

M. Michel (cc) explique qu'il s'agit des redevances d'inhumations qui sont prélevées pour les défunts qui n'étaient pas domiciliés dans notre commune. Lorsqu'il s'agit de déplacer des urnes d'une tombe à l'autre, conformément à l'arrêté des émoluments, il est aussi prévu que l'on facture une partie des frais.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

801.318.00 – Lutte contre les nuisibles

M. Vaucher (POP) remarque que fr. 550.- sont dévolus à la lutte contre les campagnols, montant ridicule sur un budget de plusieurs millions, mais il a tout de même quelques questions : tout d'abord, quels types de produits sont utilisés : si ce sont des produits du type bromadiolone, qui agissent un peu comme des anticoagulants et qui auront plus d'effet sur les prédateurs des campagnols que sur ces derniers.

Agir maintenant alors que nous sommes dans des phases de pullulation est inutile car nous n'arriverons pas à faire diminuer la population. La commune devrait vraiment être attentive dans les phases où il y a le moins de campagnols et insister pour qu'à ce moment-là, il y ait des traitements qui soient faits, de façon à ce qu'on puisse maintenir un seuil de population le plus bas possible, pour éviter les pullulations.

Au niveau des plantes invasives, vous avez parlé de la Berce du Caucase, est-ce que notamment d'autres plantes types Renouée du Japon sont également traquées sur le territoire communal.

M. Mairy (cc) relève que le montant concernant les campagnols est relativement modeste, ce qui explique peut-être pourquoi à sa grande honte, en bientôt une année d'activité, il ne s'est pas encore penché sur cette question. Si le temps le permet, il se renseignera très volontiers sur les méthodes utilisées pour leur éradication et renseignera directement M. Vaucher quand il aura reçu les informations.

Concernant la Berce du Caucase, il y a effectivement un effort qui est porté contre cette plante évasive. Il y en a d'autres aussi qui sont portés par le canton car plusieurs plantes sont sur la liste rouge. La commune s'est limitée ici à signaler celles qui préoccupent le plus sur le territoire communal.

863.390.01 – Imputation interne administration 020.490.09

Mme Vaucher (Les Verts) pose les questions suivantes : « *Aucun montant n'est répercuté au niveau du travail administratif à l'encontre du chauffage à distance de Couvet. Qu'en est-il réellement et à futur ? Et qu'en est-il pour celui des Bayards ?* »

M. Mermet (cc) précise que nous sommes dans les comptes 2013, année où il y a eu très peu d'activités en termes de facturation pour le chauffage. Tout a été fait principalement dans le cadre du crédit d'investissements. Il y a beaucoup de travail qui a été exécuté mais cela n'apparaît pas dans les comptes courant de la commune.

Pour le chauffage à distance des Bayards, il y a juste les factures émises qui apparaissent dans les comptes de la commune car la production de chaleur et la gestion de la CCBB est une entreprise privée, où la commune est actionnaire et achète de la chaleur. La commune impute les frais administratifs.

862 – Chauffage à distance

M. Simon Eschler (PLR) souhaite intervenir sur le chauffage à distance des Bayards. Ce réseau ayant été évoqué plusieurs fois, il trouve que ce serait bien de le mettre à niveau et qu'on l'entretienne, qu'on lui donne sa raison d'être et qu'on réadapte aussi le prix, pour ne pas avoir un compte déficitaire sur ce réseau.

M. Mermet (cc) relève qu'il est très attentif à ce réseau des Bayards. Pas mal de travaux d'entretien ont été effectués car il y avait eu un retard dans l'entretien du réseau, comme dans la chaufferie. Cette année, tous les compteurs ont été changés, ce qui a amené des consommations mesurées plus importantes, ce qui est très bien pour l'équilibre de la gestion du réseau, mais un peu moins apprécié par les abonnés qui trouvaient que c'était mieux quand les compteurs allaient moins vite. Ces derniers temps, on a investi et rattrapé beaucoup de choses au niveau de l'entretien pour le réseau. On a fait la même chose dans le cadre de la CCBB, entreprise privée dont nous sommes actionnaires.

Aujourd'hui le système est nettement meilleur, il y a certes encore des choses à faire, mais on devrait arriver à une certaine stabilisation. A terme il est encore prévu que la personne engagée par la commune, qui aujourd'hui travaille à 20% uniquement pour le chauffage à distance de Couvet puisse aussi amener ses compétences dans la gestion et la conduite de ce réseau. Les coûts actuels sont assez bas, notamment grâce au fait que nous avons un lien avec la scierie qui nous apporte aussi de la matière première, ce qui donne des coûts intéressants pour la production de l'énergie. On devrait arriver à stabiliser, mais il n'est pas certain que le prix de la chaleur pourra être maintenu tel qu'il l'est aujourd'hui. Il faut mener à bout toutes les adaptations et les mises à jour avant de modifier les choses de manière à avoir une vision claire et être en mesure de déterminer la rentabilité qu'on peut obtenir en ayant optimisé tout le système.

9. FINANCES ET IMPOTS

Ce chapitre ne soulève aucune question.

M. Schwab (PS) se pose une question par rapport à un tableau qui nous est présenté, celui de l'état des titres. On voit que certains titres sont inscrits au bilan parfois pour la même société à des valeurs différentes pour mémoire, certaines fois il s'agit d'une valeur de fr. 1.-, d'autres fois de fr. 0.-. Il souhaite savoir comment cette différenciation est faite au niveau du bilan.

M. Mairy (cc) indique que quand il s'agit d'une seule société dont on n'a plus entendu parler depuis un certain temps ou dont on ne peut attendre une reprise d'activités, ces titres sont valorisés à fr. 0.- au bilan. Certaines sociétés figurent à deux reprises dans ce tableau, c'est le cas de Navistra par exemple : on évite alors dans ces cas-là de valoriser les actions qui auraient été acquises à deux moments différents et on les regroupe. On valorise uniquement les plus récentes à fr. 1.-.

Le cas de la société des 6 communes à Môtiers est un peu différent, car il y avait deux types d'actions qui avaient été émises par la société immobilière. Celles qui sont susceptibles de se prêter au versement de dividendes sont valorisées.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe ensuite au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2013** qui a la teneur suivante :

« LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2014 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 28 avril 2014,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2013, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	67'500'072.82
Revenus	Fr.	67'811'405.49
Excédent de revenus	Fr.	311'332.67

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	7'467'863.30
Recettes	Fr.	4'369'380.35
Investissements nets (augmentation)	Fr.	3'098'482.95

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	958'428.20
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2013.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

Art. 3 ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil général.

L'entrée en matière n'ayant pas été combattue pour le second arrêté, le président passe à son examen de détail. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à l'**unanimité que le Législatif approuve l'approvisionnement de la réserve de préfinancement pour l'assainissement de Prévoyance.ne.**

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Michel (cc) souhaite informer le Conseil général qu'après plus de 6 mois de travail, la procédure de renouvellement de la certification IAS du service des ambulances s'est terminée par un audit le 14 février dernier. Il rappelle qu'il s'agit d'un contrôle de qualité au niveau suisse dans le domaine de sauvetage et précise que le renouvellement de cette certification a été accordé. Cela démontre donc que la prise en charge des patients par le service des ambulances est de bonne qualité. Aussi, il rappelle qu'une cérémonie est prévue le mercredi 28 mai prochain à laquelle les membres du Législatif sont cordialement invités. Il ajoute également que le hasard du calendrier fait que, lors de la prochaine séance du Conseil général, l'Assemblée sera appelée à se prononcer sur 2 demandes de crédit relatives à la réfection des locaux et à l'acquisition d'un nouveau véhicule. Lors de cette réception du 28 mai, le personnel ambulancier sera donc à disposition pour répondre aux éventuelles questions sur ces sujets.

M. Mermet (cc) a également le plaisir d'informer que les membres du Conseil général recevront prochainement une invitation à l'inauguration du chauffage à distance de Couvet. Les travaux étant achevés, cette célébration est prévue le 20 juin 2014 et comprendra notamment une partie officielle qui débutera à 17h30.

M. Fatton (cc) informe que les travaux de rénovation du CVT sont quasiment terminés et qu'une inauguration sera organisée après les vacances scolaires d'été, à laquelle l'Assemblée sera cordialement conviée.

7. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

8. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Aucune interpellation ni question ne sont déposées par le Législatif.

10. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement et félicités :

- | | |
|--|--|
| a) Président | M. Alexandre Willener (UDC) |
| b) 1^{er} Vice-présidente | Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) |
| c) 2^e Vice-président | M. Pierre-Alain Wyss (PLR) |
| d) Secrétaire | M. François Oppliger (PS) |
| e) Secrétaire-suppléante | Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR) |
| f) Questeurs | M. Alban Gashi (PS) et
M. Loïc Frey (UDC) |

M. Dreyer (PLR) souhaite prononcer ces quelques mots avant de céder la parole et son trône à son successeur : « *Voilà déjà une année que vous m'avez nommé président du Conseil général. Eh oui, que le temps passe vite ! Il y a une année, je me demandais ce qui m'attendait et si j'étais capable d'assurer une telle charge qui n'est quand même pas une mince affaire, quand nous ne savons pas ce qui nous attend durant cette année présidentielle ! Je suis rassuré maintenant. C'est une expérience riche en activités, très intéressante et enrichissante, avec des invitations qui arrivent régulièrement, la réception du courrier et même la population qui s'approche de nous pour certaines questions sur le plan communal. Comme petite anecdote, ma première invitation : au mois de juin 2013, dans une banque de la région, le responsable me téléphone pour m'inviter à l'inauguration. J'accepte avec grand plaisir. Le soir, je pars pour honorer mon poste de Premier citoyen. J'arrive, il y avait entre 30 et 40 personnes invitées, toutes en complet-cravate ! Vous me connaissez moi, en jean et pull, cela m'a fait bizarre, mais j'ai assumé, c'est ma marque et je voulais rester moi-même ! Je voudrais rassurer mon successeur. Mis à part au départ de Jean-Nat. Karakash, je n'ai pas eu besoin de prendre la parole bien souvent. Si ma mémoire est bonne, à une reprise et pas plus de 2*

à 3 minutes. Et ce sont bien les discours qui me faisaient le plus peur ! Avant de conclure cette séance, j'aimerais remercier les Conseillers communaux pour leur travail effectué pendant mon mandat présidentiel. Et vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, merci aussi pour votre fair-play durant cette année. Certes, pas beaucoup de grands débats, mais j'ai eu beaucoup de plaisir avec vous tous, quelque soit votre groupe politique. Un grand merci aussi à toute l'équipe de la Chancellerie pour le travail lors de la préparation des séances. Sans elle, je pense que j'aurais eu quelques cheveux blancs de plus ! Alexis, je te laisse transmettre mes remerciements à toute ton équipe. En même temps, je tiens à remercier tous les employés communaux pour leur travail ! »

Il laisse ensuite la parole à M. Willener tout en lui présentant ses félicitations et en lui souhaitant du courage.

Tout comme le veut la tradition, le nouveau président prend la parole. Aussi, M. Willener s'exprime en ces termes : « Chers Conseillers généraux et communaux, c'est avec une vive émotion que je m'adresse à vous, vous qui venez de me faire confiance pour diriger les débats, pour faire avancer les dossiers visant à développer notre commune, pour vous remettre à l'ordre s'il le faut ! Mais surtout pour représenter la commune pendant une année. Je le ferai avec un immense plaisir et un honneur certain.

Aussi, je remercie mes collègues de l'UDC pour m'avoir proposé à cette fonction. Je suis pour le moment le plus jeune président de notre jeune commune et celui du seul village qui n'est pas sur le même plateau que les autres villages. Les Bayards, village calme et paisible située à une altitude moyenne de 1'000 m, village où j'ai débuté la politique en 2005. Village qui n'a malheureusement bientôt plus de classe d'école, mais village de Val-de-Travers. Etant naturellement habitué à vivre en hauteur, je saurai aussi prendre la hauteur nécessaire pour conduire nos discussions.

Permettez-moi de dire quelques mots pour le président sortant : Daniel, je te remercie pour ton engagement sans faille, pour l'excellente qualité dont tu as mené ces séances du Conseil général. Et comme tu le disais il y a une année : « moins on voit le président meilleur il est ! » Daniel, tu as été excellent, tu as su te mettre au service de la population et je te rassure tu n'as de loin pas abusé des cartons jaunes ou rouges. La coupe du monde approchant, je te propose de me les remettre je n'en aurai sûrement pas besoin mais on ne sait jamais.

Le chômage reste notre principale préoccupation, c'est pourquoi j'invite le Conseil communal à continuer les efforts entrepris pour stimuler la croissance économique et la création de nouveaux emplois en espérant que les Vallonniers puissent en profiter. J'entame cette présidence avec, pour Val-de-Travers, une situation financière réjouissante et il me paraît qu'il est temps d'ouvrir une réflexion sur le niveau de notre fiscalité. Nous avons dans les 9 villages de notre commune un grand potentiel pour attirer de nouveaux habitants, de nouvelles familles. Une fiscalité attractive est un élément essentiel pour réaliser ce potentiel. Nous devons aussi préserver et entretenir notre patrimoine et garder une bonne offre de formation. Enfin, étant aussi élu cantonal, je souhaite maintenir un dialogue constructif avec l'Etat de Neuchâtel.

C'est dans un esprit résolument positif que j'entame aujourd'hui cette année de présidence. Encore une fois, chers collègues de l'Autorité législative, Madame et Messieurs les conseillers communaux, merci de votre soutien.

Je mettrai tout en œuvre pour représenter et défendre notre commune de Val-de-Travers. »

M. Dreyer remercie le président.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, M. Dreyer remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h12.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Daniel Dreyer

Nathalie Ebner Cottet